

Raccordement à la fibre : le SIPPAREC demande la suspension temporaire du mode STOC



SIPPAREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE



Face à la situation de plus en plus préoccupante liée au mode STOC (sous-traitance opérateurs commerciaux) sur ses réseaux d'initiative publique, le SIPPAREC, associé aux élus des Communautés d'Agglomération de Paris-Saclay et de Cœur d'Essonne, tire la sonnette d'alarme et exige de l'ARCEP une suspension du mode STOC.

Les raccordements à la fibre sont réalisés pour le compte des opérateurs commerciaux par des intervenants insuffisamment qualifiés, mal équipés, ne respectant pas les règles de l'art et générant d'innombrables dégâts en chaîne sur les réseaux ainsi que des déconnexions fréquentes d'abonnés.

Malgré les alertes, la situation ne cesse de se dégrader depuis plus d'un an, laissant un grand nombre d'utilisateurs en déshérence, avec des risques pour la santé (télétransmission de rapports médicaux...).

Un accès fiable à la fibre optique, reposant sur des réseaux de qualité, est plus que jamais essentiel aux citoyens, aux entreprises et aux administrations... La crise sanitaire ayant particulièrement amené ces acteurs à utiliser de façon massive le télétravail, le télé-enseignement, ou la télé-médecine.

Les élus ont ainsi été reçus par la Présidente de l'ARCEP, Madame Laure de la Raudière, qui s'est dite très favorable à une expérimentation du mode OI (Opérateur d'Infrastructure) sur les réseaux Sequantic (Coeur d'Essonne) et Europ' Essonne (Paris-Saclay), désormais exploités par Altitude Infra.

Les élus du SIPPAREC et des deux agglomérations ont pris acte de cette avancée qu'il convient de mettre en œuvre urgemment. L'opérateur d'infrastructure deviendrait, à titre expérimental et provisoire, l'unique sous-traitant des opérateurs commerciaux, et par la même, l'unique responsable des interventions sur l'ensemble des fibres jusqu'à l'abonné.

Le SIPPAREC et les Communautés d'Agglomération de Paris-Saclay et de Cœur d'Essonne resteront mobilisés et vigilants pour que cette disposition provisoire et aujourd'hui incontournable rentre rapidement en application.

*STOC : « Sous Traitance Opérateur Commercial ». Lors d'un raccordement chez un usager, ce n'est pas l'opérateur de l'infrastructure (du réseau fibre) qui intervient, mais une entreprise mandatée par l'opérateur commercial (Orange, SFR, Bouygues Telecom, ...) auprès duquel l'utilisateur a souscrit son abonnement.

Contact: Emilie Pitard, directrice de la communication. epitard@sipparec.fr / 07 70 02 28 17

À propos du SIPPAREC – sipparec.fr

Établissement public local, le SIPPAREC regroupe 117 collectivités franciliennes sur un territoire de plus de 7 millions d'habitants. Partenaire public des collectivités territoriales, le SIPPAREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques pour les aider à relever les défis de la transition énergétique et du numérique.